



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

JAN 22 1987

FRANCAIS

Distr.
GENERALE

A/41/975
S/18530
17 décembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Point 42 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE

INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 17 décembre 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la note, datée du 16 décembre 1986, que le Ministre des relations extérieures du Costa Rica, M. Rodrigo Madrigal Nieto, a adressée au Ministre des affaires extérieures du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann (voir annexe).

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos José GUTIERREZ

ANNEXE

Note datée du 16 décembre 1986, adressée au Ministre des affaires
extérieures du Nicaragua par le Ministre des relations extérieures
du Costa Rica

Je tiens à protester avec la plus grande vigueur, au nom du Costa Rica, à la suite des incidents suivants :

Le 1er décembre, à 16 h 50, s'est présenté au poste de police établi à l'embouchure du Sarapiquí M. Jorge Arroliga Robleto, de nationalité nicaraguayenne, qui portait une blessure par balle à la cheville. M. Arroliga Robleto, qui est agriculteur, transportait du maïs sur une embarcation qui longeait la rive costaricienne du fleuve San Juan Abajo lorsqu'il a été interpellé par des éléments de l'Armée populaire sandiniste, qui lui ont enjoint de se diriger vers le territoire nicaraguayen. M. Arroliga Robleto, qui se trouvait avec son fils âgé de 5 ans, ayant répondu qu'il était interdit d'aller jusqu'à l'autre rive, les éléments sandinistes ont ouvert le feu. M. Arroliga Robleto a dû précipiter son fils dans le fleuve puis l'a caché dans les broussailles, lui-même étant blessé, jusqu'au moment où il a pu le transporter vers sa maison et venir faire une déposition devant les autorités costariciennes.

De même, le 10 décembre, à 10 h 25, se sont présentés à ce même poste de police (Delta 8) M. Antonio Martínez Terra, de nationalité nicaraguayenne et qui réside depuis 20 ans au Costa Rica, et Mme Cristina Orozco Obando, de nationalité costaricienne, qui ont demandé que le commandant du poste et la Croix-Rouge de Puerto Viejo les aident à faire transporter leur fille, Xinia Martínez Orozco, âgée de 2 ans; celle-ci, de nationalité costaricienne, se trouvait sur la rive sud du fleuve San Juan lorsque des coups de feu ont été tirés sur le territoire nicaraguayen, l'un blessant l'enfant.

Le Gouvernement costaricien doit vous faire part de sa vive inquiétude devant ces incidents et le fait que l'Armée populaire sandiniste soit associée à une succession d'effusions de sang aussi graves survenues en si peu de temps.

Le Gouvernement costaricien est préoccupé de constater que des actes aussi répréhensibles peuvent être commis par l'armée sandiniste sans que le Gouvernement du Nicaragua s'en émeuve, bien que des civils innocents en soient les victimes. Il est évident qu'en se comportant ainsi, le Gouvernement du Nicaragua ne fait rien pour atténuer les tensions qui existent en Amérique centrale.

Ces faits ne manqueront pas d'être portés au passif du Nicaragua dans la procédure engagée devant la Cour internationale de Justice; encore une fois, le Gouvernement costaricien tient à protester avec vigueur auprès du Gouvernement de ce pays.